



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des personnels enseignants
DPE

Toulouse, le 02/05//2024

Affaire suivie par :
Claire MORAS
Tél : 05 36 25 74 66
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr

Le recteur de l'académie de Toulouse

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

à

Mesdames et Messieurs les les professeurs des écoles
S/C
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie –
directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames est Messieurs les inspectrices et inspecteurs
d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques
régionaux

Objet : Campagne exceptionnelle d'accueil en détachement vers le second degré, réservée aux professeurs des écoles de l'académie dans le corps des professeurs certifiés des disciplines mathématiques et lettres modernes pour la rentrée scolaire 2024

Ref : Note de service du 31/10/2023 publiée au B.O. n°44 du 23 novembre 2023
Circulaire académique du 29 novembre 2023

En complément de la campagne annuelle de détachement, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a souhaité organiser une campagne exceptionnelle de détachement vers le second degré pour permettre aux professeurs des écoles de l'académie de solliciter un détachement dans deux disciplines en forte tension.

La présente note a pour objet de préciser les règles spécifiques et la procédure applicables pour cette campagne exceptionnelle de détachement.

1/ Les personnels concernés

Seuls les professeurs des écoles de l'académie peuvent formuler une demande pour un détachement au sein de l'académie de Toulouse.

Peuvent postuler les agents en activité ou en position de disponibilité.

Les professeurs des écoles ayant déjà formulé une demande de détachement dans les disciplines mathématiques ou lettres modernes lors de la campagne de détachement classique close depuis le 26 janvier 2024 ne pourront pas faire l'objet d'une nouvelle instruction lors de cette campagne exceptionnelle.

2/ Le dépôt des candidatures

Les demandes de détachement ne peuvent être uniquement sollicitées dans le corps des professeurs certifiés dans les disciplines suivantes :

- mathématiques
- lettres modernes

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- l'annexe 1 – Fiche de candidature, complétée et signée par l'agent,
- l'annexe 2 – Avis du DASEN (complétée et signée par le DASEN de votre département),
- un CV,
- une lettre de motivation,
- copie des diplômes.

Toute candidature incomplète ne sera pas instruite par les services.

Le **dossier de candidature** complet doit impérativement être envoyé à l'adresse suivante dpemvt@ac-toulouse.fr pour **le vendredi 31 mai 2024 au plus tard**.

Toute candidature reçue après cette date ne sera pas instruite par les services.

3/ L'étude des demandes

La procédure d'examen des candidatures permet de vérifier que les candidats présentent, outre les conditions réglementaires requises, les garanties suffisantes en terme de formation initiale et continue et une réflexion mûrie sur leur projet d'évolution professionnelle.

Le recteur émet un avis sur les candidatures après examen de celles-ci par les corps d'inspection qui doivent émettre un **avis motivé pour le jeudi 13 juin 2024 au plus tard**.

Les dossiers ayant reçu un avis favorable seront **transmis à la DGRH au plus tard le 15 juin 2024**, le ministre chargé de l'éducation nationale rendra ses **décisions au plus tard le 15 juillet 2024**.

4/ L'accueil en détachement

Les conditions de détachement sont précisées dans la circulaire académique citée en référence.

Les services de la DPE restent à votre disposition pour toute précision utile à l'instruction de cette procédure.

Pour le recteur et par délégation,
pour le secrétaire général empêché,
la directrice
des personnels enseignants


Frédérique RUFAS

PJ : Annexe 1 – Fiche de candidature
Annexe 2 – Avis DASEN